

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-2326 (2ème Rect)

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 4

I. – À la première phrase de l’alinéa 83, substituer aux mots :

« applicable aux dépenses payées en 2019 »

les mots :

« antérieure à la présente loi ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

III. – En conséquence, à l’alinéa 84, substituer aux mots :

« applicable aux dépenses payées jusqu’au 31 décembre 2019 »

les mots :

« antérieure à la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel